

# La violence conjugale

En 2015, **201** infractions commises en contexte conjugal en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont été déclarées aux autorités policières.

## Comparaison entre la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Québec

En 2015, les infractions commises contre les personnes en contexte conjugal et signalées aux autorités policières ont fait 201 victimes de 12 ans et plus en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, ce qui correspond à un taux de 242 pour 100 000 personnes. Comme ce fut généralement le cas depuis près de 20 ans, le taux régional pour ce genre d'infractions criminelles ne se différencie pas de celui du Québec (242 pour 100 000 h. contre 269 au Québec) (figure 1). Comme l'illustre toutefois cette première figure, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine enregistre un taux d'agressions sexuelles en contexte conjugal supérieur à celui du Québec en 2015 (18 pour 100 000 h. contre 8,1 au Québec), mais en contrepartie, un taux de voies de fait inférieur (131,4 pour 100 000 h. contre 187 au Québec).

Cela dit, bien que la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se situe généralement dans la moyenne provinciale, la violence conjugale demeure un problème préoccupant. Comme le mentionne le ministère de la Sécurité publique (MSP) :

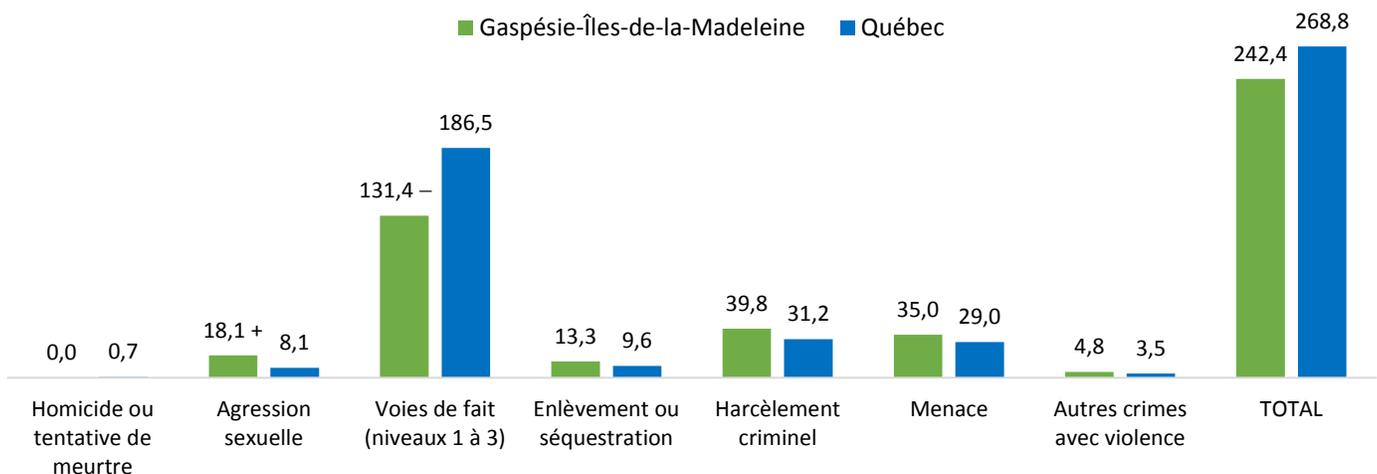
« La violence conjugale est un phénomène social complexe et multifactoriel dont l'ampleur ainsi que les

conséquences économiques, sociales et humaines sont considérables pour la collectivité québécoise. Depuis 2010 [au Québec], 115 420 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ont été signalées aux autorités policières et 74 d'entre elles concernent des homicides. Malgré les campagnes de sensibilisation faites auprès de la population, la judiciarisation des auteurs présumés depuis 1986 et la mise en place de divers programmes pour aider les victimes et les agresseurs, la violence conjugale demeure préoccupante ». (MSP, 2017)

### Mesure de la violence conjugale

Les données sur la violence conjugale proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2) du MSP et témoignent des infractions commises contre les personnes en contexte conjugal déclarées à la police. Ainsi, les données présentées dans cette fiche sous-estiment très certainement l'ampleur de ce problème car « la violence conjugale figure parmi les crimes les plus difficiles à dénoncer aux autorités policières en raison du type de relation qui unit la victime à son agresseur. Ainsi, une victime qui vit une situation de dépendance par rapport à son agresseur aura davantage de difficulté à dénoncer la violence qu'elle subit (Thomassin, 2000) ». (tiré de MSP, 2017, page 7).

Figure 1 : Taux d'infractions contre les personnes commises en contexte conjugal (pour 100 000 h.) selon le type d'infractions, 2015p



1. Les données régionales selon l'âge et le sexe ne sont pas disponibles en 2014 et en 2015 sur le site du ministère de la Sécurité publique.

**Symboles :** + ou – Valeur significativement supérieure ou inférieure à celle du Québec au seuil de 0,05. a : Données actualisées. p : Données provisoires.

**Source :** Ministère de la sécurité publique, site consulté en août 2017, données analysées par la Direction de santé publique.

**Document produit par :** Nathalie Dubé, Direction de santé publique Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, OCTOBRE 2017.

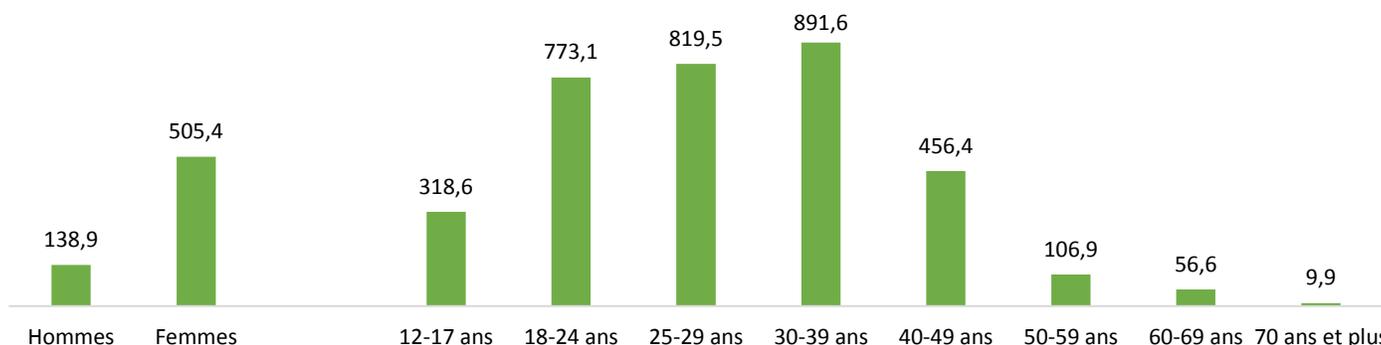
## Groupes plus touchés par la violence conjugale

Au cours des trois années 2011 à 2013<sup>1</sup>, les femmes sont encore nettement plus nombreuses que les hommes à être victimes d'infractions commises en contexte conjugal. En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, elles obtiennent pour cette période de trois ans un taux de crimes en contexte conjugal de 505 pour 100 000 contre 139 chez les hommes (figure 2). Exprimé autrement, près de 8 infractions sur 10 (79 %) sont perpétrées envers des femmes. Pour ce qui est de l'âge, les 30-39 ans dominent les autres groupes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avec un taux de 892 pour 100 000 personnes, suivis des 25-29 ans (820 pour 100 000) et des 18-24 ans (773 pour 100 000) (figure 2). À eux seuls, ces trois groupes d'âge comptabilisent 62 % de l'ensemble des infractions

commises en contexte conjugal en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. À noter que les jeunes de 12-17 ans ne sont pas épargnés par ce type de violence, le taux d'infractions dans ce groupe s'élevant à 319 pour 100 000 en 2011-2013, ce qui correspond à 18 infractions en moyenne par année. Et comme nous le disions dans l'encadré de la page précédente, ces données sous-estiment très certainement l'ampleur de ce problème. À ce sujet, rappelons que selon l'*Enquête sur la santé des jeunes du secondaire réalisée en 2010-2011*, 36 % des jeunes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont vécu de la [violence dans leurs relations amoureuses](#) des 12 derniers mois.

Précisons enfin qu'au Québec, si 8 victimes sur 10 de la violence conjugale sont des femmes, les auteurs présumés sont dans 8 cas sur 10 des hommes ([MSP, 2017](#)).

**Figure 2** : Taux d'infractions commises en contexte conjugal (pour 100 000 h.) selon le sexe et le groupe d'âge des victimes, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2011-2013p



## Évolution de la violence conjugale

Le taux d'infractions commises en contexte conjugal a augmenté de manière sensible en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et au Québec entre 1997 et 2002 (figure 3), c'est-à-dire dans les années suivant l'adoption, en 1995, de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Selon le MSP : « Une prise de conscience du caractère criminel de cette forme de violence ainsi que la mise en place d'interventions concertées pour lutter contre ce phénomène sont des facteurs qui ont contribué à cette hausse. » (MSP, 2009, page 16) Par la suite, le taux régional a connu des variations importantes jusqu'en 2015 sans qu'aucune tendance claire ne se dégage ni à la hausse ni à

la baisse (figure 3). Au Québec, le taux a, pour sa part, peu varié entre 2003 et 2015 en se maintenant entre 255 et 280 pour 100 000.

Cela dit, ces constats posés à compter de l'ensemble des données sur la criminalité en contexte conjugal témoignent davantage de la situation des femmes que de celle des hommes, les femmes comptant, rappelons-le, pour environ 80 % des victimes. Mais l'examen des données chez les hommes montre plutôt une tendance à la hausse du taux d'infractions commises en contexte conjugal entre 2003 et 2013, de l'ordre de 35 % chez les Gaspésiens et Madelinots comme chez les Québécois (résultats non illustrés).

**Figure 3** : Taux d'infractions contre les personnes commises en contexte conjugal (pour 100 000 h.), 1997 à 2015p

